6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE . N° 1.02 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS . N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Mardi 4 Janvier 1910

La proportionnelle municipale

On sait que le gouvernement a manifesté l'intention de faire aux élections municipales prochaines un essai de représentation proportionnelle dans quelques grandes villes de France.

L'émoi a été grand au Congrès des maires qui s'est tenu dernièrement à Paris. A l'unanimité moins trois voix, ledit Congrès a émis un vœu demandant que si une expérience de ce mode de scrutin est tentée, elle ne le soit pas à l'occasion d'élections municipales.

Il y avait dans ce Congrès, dont on chercherait vainement à diminuer l'importance, des réactionnaires, des progressistes, des radicaux bon teint, d'autres mauvais teint, des socialistes indépendants et unifiés, — tout l'arc en ciel politique !

Parmi les socialistes unifiés se trouvait le citoyen Grandelément, maire de Villeurbasse, qui est un partisan déclaré pour ne pas dire fanatique de la R. P. appliquée aux élections législatives, et qui s'est prononcé nettement, résolûment contre la R. P. municipale. Du moment que le pouvoir municipal est cristallisé entre les mains du maire, a-t-il dit, la nécessité d'une majorité sur laquelle il peut s'appuyer s'impose sans conteste.

Je me souviens qu'au début de la campagne qui bat son plein, lorsque je disais qu'un maire ne peut administrer qu'avec un Conseil homogène, et que l'introduction dans les assemblées communales d'une ou plusieurs minorités créerait l'anarchie administrative, les feuilles de sacristie me couvraient de leurs brocards et de leurs sarcasmes. Je serais curieux de savoir ce que pensent aujourd'hui ces clérieux de la résolution du Congrès des maires, à laquelle se sont associés les partisans du trône et de l'autel.

Les proportionnalistes, dont beaucoup croient — comme Lucien avec humour Camille Pelletan — rétoques aux exigences de la R. P., nous ont toujours soutenu que la représentation proportionnelle fonctionnerait en France comme dans les pays qui l'ont déjà adoptée, tels que la Belgique, la Suède, la Norvège.

Ces messieurs commettent une grosse erreur de plus. Quand nous aurons adopté, nous ferons une erreur. D'abord, en Belgique, le système de représentation proportionnelle n'est pas du tout celui que l'on se propose de nous imposer.

C'est ainsi que dans une commune où il existe une majorité absolue pour un parti, les règles proportionnelles ne sont pas applicables dans les élections. C'est seulement dans les communes où la majorité absolue n'est acquise à aucun parti que les élections communales sont faites avec application de la représentation proportionnelle. La différence de système est, comme on le voit, toute en faveur du scrutin majoritaire.

En Suisse, la constitution communale n'est nullement uniforme, elle varie au contraire dans chaque canton. La commune suisse n'est d'ailleurs pas représentée par un conseil municipal unique, correspondant à une circonscription territoriale déterminée. Il y a dans chaque commune suisse jusqu'à cinq assemblées — cinq conseils municipaux en quelque sorte — qui s'occupent les unes des affaires scolaires, les autres des affaires paroissiales, etc., et le ressort de chacune de ces assemblées ne s'arrête pas toujours aux limites territoriales de la commune. En Suède, en Norvège, les magistrats municipaux sont des fonctionnaires nommés par le roi et ils n'ont pas à craindre les néfastes coalitions qui se produiraient fatalement avec le baroque système français.

Les maires des principales villes de France ont dit leurs craintes de voir la R. P. appliquée aux élections municipales. Les uns se sont déclarés incapables d'administrer avec, à côté d'eux, des minorités qui auront des intérêts particuliers dont il faudra tenir compte, les autres redoutent que les passions politiques dominent dans les assemblées communales les préoccupations administratives et que la R. P. nous procure ce charme nouveau : la crise municipale succédant à la crise ministérielle. Une question de caniveau, a dit le maire de Melun, risquerait de devenir une affaire politique.

Quel avantage a-t-on à vouloir ainsi empoisonner le pays par l'esprit de colère ? J'ajoute que le parti socialiste, dans nos régions minières, a plus à craindre que les autres partis politiques, et je répète que les maires ouvriers, assaillis à chaque séance par des adversaires de mauvaise foi, auraient tôt fait de tout envoyer au diable, sacrifiant tout à leur tranquillité.

L'ouvrier mineur élu à un conseil municipal dont ferait partie le directeur ou l'ingénieur de la Compagnie serait dans une situation analogue à celle où se sont trouvés les délégués ouvriers aux Caisses de secours. Il serait tenu dans la même dépendance scandaleuse, forcé de se taire lorsque viendraient devant le conseil des questions où les intérêts de l'exploitant seraient en jeu, — ce qui se produit fréquemment.

Non, l'ouvrier ne peut parler avec sa conscience quand son pain dépend de celui qui siège à ses côtés. Cette vérité est tellement indiscutable que le Syndicat des mineurs n'a pas eu de repos tant que les délégués à la sécurité, indépendants de par leur situation, n'ont pas été déclarés éligibles aux Caisses de secours.

La loi est récente et elle produit déjà de bienfaisants effets.

On a dit que la R. P. municipale enterrerait l'autre si on l'appliquait. A cette condition on pourrait peut-être la voter.

Emile BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

Hier & Aujourd'hui

La non fréquentation scolaire

La campagne contre les écoles laïques se poursuit âpre et déloyale. Il est bien évident qu'elle échouera piteusement et avortera net, dès que le Gouvernement aura fait voter les lois de défense de l'école et des maîtres. Il s'est engagé à les faire aboutir avant la fin de cette législature et nous avons le droit de compter que l'œuvre de protection sera accomplie dans le courant du mois. Il est grand temps, d'ailleurs ; non pas que les calomnies sottes des évêques et des curés puissent atteindre notre enseignement, non pas que les manœuvres perfides des cagots puissent inquiéter nos instituteurs et nos maîtres, mais parce que les attaques dans les chaires, les menaces au confessionnal, la pression sur des malheureux, dont le pain est en jeu, aggravent un fléau redoutable, la non-fréquentation scolaire.

Simultanément, M. Dubief dans « L'Action », M. Jules Lefebvre, dans les « Documents du Progrès » signalent les pernicieux effets de l'absentéisme. C'est en 1882, que la loi a rendu, en France, l'instruction primaire obligatoire ; or, après 28 ans de bon fonctionnement, le nombre des illettrés reste énorme. « Nous avons vingt mille illettrés », écrivait M. Ferdinand Buisson, dans sa lettre ouverte aux instituteurs. Il était, malheureusement, de la vérité dans les statistiques officielles. Et ce qui est plus grave, c'est que ces illettrés étaient surtout des jeunes gens, qui avaient été mis autant de jeunes filles qui savaient au moins lire et écrire, mais qui ignorent et en doivent rougir avec M. Dubief, « les [illegible] ».

Pour [illegible] rapports, sur le budget de l'instruction publique pour 1908 et 1909 constate douloureusement qu'en France, sur cent jeunes gens, quatre-vingt-dix-huit sont [illegible] absolument illettrés. — En Allemagne et en Suisse, on ne compte pas un illettré pour 1 000 habitants !

Estce, comme les joueurs de réaction se plaisent à le répéter, la faillite de notre enseignement primaire ? — En aucune façon. C'est la faillite, de la loi sur l'obligation de l'enseignement scolaire et de l'application de la loi [illegible] fréquentation [illegible] Le [illegible] le nombre des irrégularités [illegible] ensemble de l'[illegible] [illegible] moyenne [illegible] [illegible] Et [illegible] une enquête de la Ligue [illegible] a révélé que dans l'arrondissement de Rochefort-[illegible] sur des centaines de [illegible] ne savent ni lire ni écrire ?

Certes, l'application [illegible] de la loi sur la fréquentation de l'école rencontre un obstacle de taille, [illegible] c'est social est le grand coupable. Comment [illegible] [illegible] parents, pendant que la mère est au travail hors de son foyer ? Comment [illegible] ses enfants avant l'âge pour [illegible] à la ruche ? Il faut de plus en plus [illegible] ble ?

Et nous, combien de complices ? Les employeurs qui recrutent des « [illegible] » en bas-âge, pour augmenter leurs profits en utilisant une main-d'œuvre [illegible] qui vient encore [illegible] parents. Voilà où il faut frapper. Mais, dit M. Dubief, la vente des [illegible] est un travail de [illegible] ; on a [illegible] [illegible] la consommation [illegible] qu'on estimait que [illegible] la seule [illegible] [illegible] mille enfants ne recevaient de [illegible] aucune instruction.

La loi reste à faire, [illegible] vraiment les enfants à [illegible] ; elle ne sera [illegible] et [illegible] où elle [illegible] où elles [illegible] à l'heure le [illegible] de l'enseignement [illegible].

G. DESMONS.

CHRONIQUE

La vengeance

Le Hello haïssait Kerguezec. Tous les deux étaient des pêcheurs de la pointe du Raz, rustes comme leurs rochers, mais puissants comme eux, farouches comme la tempête qui, presque continuellement, malmenait leurs côtes, sournois surtout comme le ciel toujours embué de brumes qui semblait s'affaisser sur leurs têtes.

Leur haine datait de dix ans. A cette époque Le Hello était parti pour la pêche en Islande, en laissant une « promise » au pays. Mais, pendant les huit mois qu'il avait passés dans les brouillards des mers du Nord, les vêtements imprégnés de saumure et d'embruns, les mains gelées et crevassées, l'estomac irrité par les conserves trop vieilles et l'eau-de-vie à trop bon marché, menant la pus terrible existence qu'un homme puisse mener, Kerguezec, au pays, en attendant de partir pour faire son temps dans la flotte, avait voulu s'amuser d'Annic. Celle-ci avait donné sa foi à Le Hello ; mais sans notion vraie du bien et du mal, créature toute instinctive, elle avait été attirée par Kerguezec qui était le plus beau gars du pays.

Et lorsque Le Hello était revenu, Annic, à la fin de leur première entrevue, avait été obligée de lui avouer, avec plus de crainte de sa colère que de remords de sa propre faute, qu'elle attendait un enfant de Kerguezec. Celui-ci était parti servir à Cherbourg. Et Le Hello avait assouvi sa fureur sur Annic. A peine lui avait-elle balbutié l'aventure, qu'il avait levé sa large main sur elle, et, d'un seul coup, l'avait envoyée rouler à quelques pas. La malheureuse avait mis une heure à reprendre connaissance. Kerguezec n'étant réapparu que trois ans après, Le Hello avait alors oublié que son ami l'avait trahi, d'autant plus qu'Annic était allée en service à Paris.

Mais le souvenir lui en avait été rappelé, lors d'une querelle qu'ils avaient eue tous les deux, au dernier soir des fêtes d'un « Pardon ». Ils s'étaient rencontrés au même cabaret, déjà ivres l'un comme l'autre. Avec cette tendresse communicative si familière aux ivrognes, ils avaient commencé par boire ensemble et s'étaient même embrassés. Puis, leur sang flambant davantage sous les vapeurs de l'alcool, la démence leur montant au cerveau et leurs idées devenant comme les flammèches des tarfadets qui courent, la nuit, par la lande, leurs grotesques épanchements étaient devenus des paroles de dispute, et Kerguezec, à bout d'arguments, avait appelé Le Hello d'un nom qui lui avait trop brusquement fait se souvenir de sa malchance sentimentale. Pour le cabaret avait retenti du rire hoquetant des ivrognes. Et le Hello, fou d'être ainsi humilié, avait tiré son couteau et s'était précipité, en trébuchant, sur Kerguezec. Celui-ci l'avait évité. Alors les marins, presque tous aussitôt dégrisés, avaient séparé les deux adversaires, et l'on avait à grand'peine fait sortir Le Hello qui avait juré qu'il [illegible].

***

Mais, depuis ce temps, il n'en avait pas eu l'occasion. Car, pour se venger, Le Hello voulait être seul à seul avec Kerguezec, après s'être bien assuré qu'aucun témoin ne le dénoncerait à la [illegible]. Toutes conditions étaient difficiles à trouver.

Or, une nuit de février, à l'époque des marées d'équinoxe, le vent soufflait en tempête et l'Océan mêlait lugubrement de la voix. Des vagues gigantesques mêlées de nuit sillonnaient la côte, en rafale de mugissures et de gifles [illegible]. Quelque [illegible] dans les rochers, on pouvait [illegible] nombreuses [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible] Sur la côte, le [illegible] [illegible] [illegible] entendu dans la nuit. Les vent [illegible] sur la loi de la poigne [illegible] [illegible] La petite [illegible] [illegible] [illegible] gagna la clôture des [illegible] [illegible] [illegible] pénétrer [illegible] [illegible] [illegible] et dans [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la Madone où [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]